

Yannick Ganne  
Docteur en droit public  
Université de Strasbourg

### Résumé de la thèse :

« L'ouverture du droit aux sciences sociales. Contribution à l'étude du droit savant américain contemporain » (soutenance le 5 juillet 2019)

Contrairement à la doctrine juridique française, le droit savant (*legal scholarship*) ne se présente pas sous une forme unifiée aux États-Unis. En se désintéressant de l'approche doctrinale traditionnelle (*doctrinal scholarship*), certains juristes américains se lancent dans des analyses économiques du droit, d'autres dans de la sociologie du droit de type empirique ou théorique, d'autres encore dans des approches critiques et dans des rapprochements entre droit et littérature. L'objet de cette thèse est de participer à expliquer l'ouverture du droit savant américain aux méthodes de recherche issues d'autres disciplines, en insistant particulièrement sur les méthodes empiriques des sciences sociales.

En se consacrant à l'influence du Réalisme juridique sur la recherche contemporaine, aux stratégies des facultés de droit et des mouvements intellectuels (*Law & Society, Law & Economics, Society for Empirical Legal Studies, etc.*), aux politiques de recrutement dans le corps professoral ou encore aux processus d'hybridation des chercheurs, cette thèse explore plusieurs pistes. Son apport principal consiste à montrer que les facteurs purement intellectuels ne suffisent pas à expliquer les usages méthodologiques des chercheurs. La prise en compte de facteurs institutionnels (prestige, concurrence, stratégies) s'avère au contraire fondamentale pour comprendre la fragmentation du droit savant aux États-Unis.

Cette thèse ne portant pas directement sur le « droit » mais plutôt sur la « discipline juridique », il ne s'agit pas d'un travail dogmatique. La thèse se fonde sur les recherches empiriques des juristes américains (sources primaires) et sur les métadiscours, c'est-à-dire sur les études de ces sources primaires réalisées par d'autres auteurs. La méthodologie retenue se situe à mi-chemin entre une réflexion théorique et épistémologique à partir de la littérature, et une réflexion de sociologie de la connaissance.